



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 11 novembre 2024 à 19 :00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

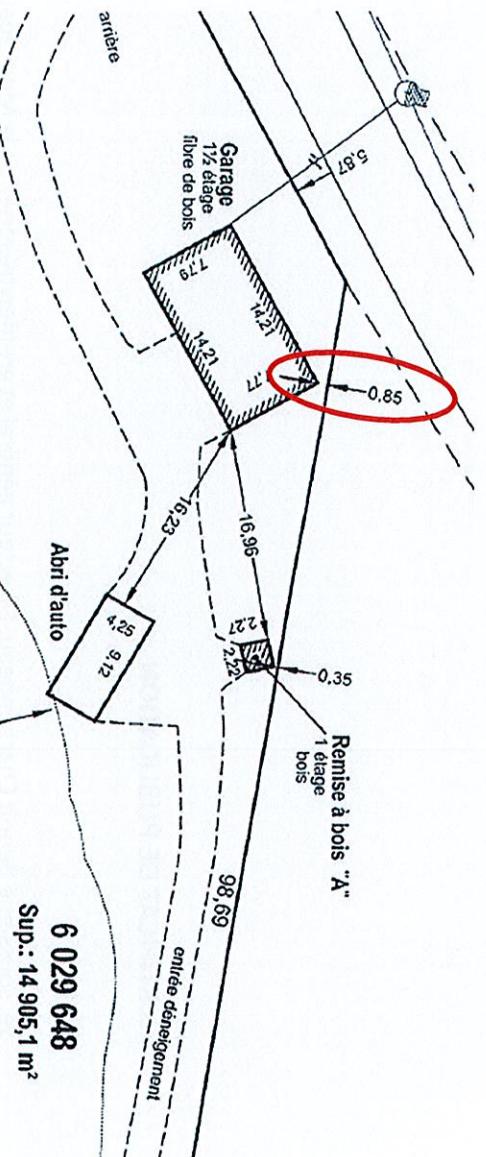
Daniel Guénette
168, chemin du Lac-Cardin
Lantier, J0T 1V0
4611-81-9978-0-000-0000
Lot : 6 029 648 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature et effets

Construction d'un garage à moins de 1 mètre de la limite latérale du lot

Dérogation demandée

Construction d'un garage à 0.85 mètres de la limite latérale du lot. Demande de dérogation mineure de 0.15 mètres dans la latérale du lot.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 11 novembre 2024 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 25 octobre de l'an deux mille vingt-quatre.

Benoît Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier